



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenez professeur des écoles



Être enseignant, c'est exercer un métier qui a du sens, c'est avoir le goût de la transmission pour contribuer à former les générations futures. C'est aussi un métier où l'on travaille en équipe, mieux rémunéré et reconnu, et qui ouvre d'autres perspectives de carrière.

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Découvrez les métiers du service public sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Le métier de professeur

Les missions

Le professeur des écoles (maternelle et élémentaire) est **polyvalent** et **enseigne plusieurs matières** (français, mathématiques, histoire, etc.).

Ses missions sont :

- **apprendre** aux élèves à lire, à écrire et à compter ;
- **éveiller** leur intérêt pour le monde qui les entoure ;
- les **engager** dans la construction de leur parcours éducatif et scolaire ;
- les **amener** à s'approprier les savoirs fondamentaux.

Pour cela, il doit :

- **élaborer ses cours** dans le respect des programmes ;
- **assurer un suivi** de la progression de chaque élève à travers des activités et évaluations.

Le professeur dispose d'une certaine **liberté** dans l'exercice de son métier et **collabore** avec le reste de l'équipe éducative pour mener des projets pédagogiques transversaux.

Le temps de travail

→ Trois ensembles de missions :

- le temps en classe (**24 heures d'enseignement hebdomadaires**) ;
- les activités liées au service d'enseignement (temps de préparation des cours, correction des copies, travail en équipe pédagogique, etc.) ;
- les missions complémentaires sur la base du volontariat (séances de soutien, orientation, etc.).

→ L'année scolaire compte **36 semaines de cours**.

5 points à savoir sur la rémunération

- **Des professeurs stagiaires rémunérés dès la rentrée qui suit leur réussite aux concours**
- **Une rémunération à 2100 € nets/mois minimum pour tous les professeurs titulaires débutant leur carrière**
- **Deux tiers de l'expérience antérieure des profils en reconversion repris pour une meilleure continuité de la rémunération**
- **Une progression régulière de la rémunération**
- **Une augmentation des salaires de 11 % entre janvier 2022 et janvier 2024**

Devenir professeur

Les voies de recrutement

- **Le concours externe** du CRPE
Condition : justifier d'un diplôme, qui diffère selon le recrutement choisi.
- **Le second concours interne** du CRPE
Conditions : être déjà agent de la fonction publique et justifier de 3 ans de services publics et d'un diplôme.
- **Le troisième concours** du CRPE
Conditions : justifier de 5 ans d'expérience professionnelle effectuée dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique.
- **Le recrutement contractuel**
Rapprochez-vous de votre académie pour avoir plus d'informations sur les recrutements en cours.

L'entrée dans le métier

Les lauréats d'un concours sont affectés dès la rentrée suivante au sein d'une école en tant que **professeurs stagiaires rémunérés**.

Chacun est accompagné d'un professeur plus aguerri qui jouera le rôle de tuteur afin de lui apporter son aide pour :

- faciliter son intégration ;
- concevoir des séquences pédagogiques ;
- gérer efficacement la classe.

Les professeurs stagiaires bénéficient de **temps de formation spécifiques** dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour consolider leurs pratiques professionnelles.

BON À SAVOIR Les dispositifs de financement de formation

- **Pour les salariés du secteur privé** : le projet de transition professionnelle (PTP) et le compte professionnel de formation (CPF)
- **Pour les salariés du secteur public** : le congé de formation professionnelle (CFP) et le CPF
- **Pour les demandeurs d'emploi** : l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (Aref) et le CPF

Les + de l'éducation nationale

AIDE AU LOGEMENT

Jusqu'à

1 500 €

d'aide pour vos frais
d'installation*

Jusqu'à

4 000 €

de prêt pour faciliter
votre installation
dans un logement
(taux à 1%)*

MUTUELLE

15 €

mensuels

de participation
à votre mutuelle
complémentaire
(50 % en 2025)

TRANSPORT

75%

de prise en charge
de votre abonnement

Jusqu'à

300 €

de forfait mobilités
durables

CULTURE/LOISIRS

Accès gratuit à

160

musées et monuments
grâce au Pass Éducation

Préau

Accès gratuit à des
journaux et magazines
et **tarifs préférentiels** pour
de nombreuses activités

* Sous conditions d'éligibilité et de ressources

www.devenirenseignant.gouv.fr